



Le 24 juin 2011

– Communiqué –

***Vendée Nature Environnement* exprime sa satisfaction après l'annonce de l'abandon du projet de barrage sur l'Auzance.**

Vendée Nature Environnement exprime sa satisfaction de voir les décideurs du département se rallier à la position des associations de protection de la nature et de l'environnement, tant ce projet cumulait d'inconvénients.

Les principales critiques portaient sur la dégradation inévitable que la réalisation de ce barrage aurait infligée au dernier fleuve côtier « libre » du département, en contradiction flagrante avec la directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne.

La réglementation européenne a pour objectifs non seulement l'atteinte du « bon état des eaux » d'ici à 2015, mais aussi la « non-dégradation » de l'existant. C'est pourquoi l'abandon du projet de barrage soulagera les membres du Comité de bassin qui avaient été conduits, bon gré mal gré, à devoir entériner une dérogation à ce principe essentiel de non dégradation. C'est ce point surtout qui causait la grande fragilité juridique du dossier.

Pour l'avenir, le recours à un ensemble de solutions complémentaires est bien la meilleure réponse à apporter pour sécuriser l'alimentation en eau potable du département ; il convient d'y ajouter un soutien déterminé aux économies d'eau. Cela passe par une remise en cause d'une politique effrénée d'urbanisation, notamment dans les zones littorale et rétro-littorale, et par des changements en profondeur des pratiques agricoles.

En Vendée, la répartition de la production d'eau potable, héritée des années 1950 (94% provenant de barrages, pour 6% seulement prélevés dans les eaux souterraines) n'est pas une fatalité. Si à l'époque on n'avait pas une connaissance suffisante des volumes qui pouvaient être fournis par les nappes du Sud-Vendée, rien n'impose aujourd'hui que ceux-ci soient captés au profit de la seule agriculture irriguée.

L'abandon du projet de barrage doit maintenant permettre de donner toute sa dimension au projet de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Auzance-Verdon, encalminé depuis plusieurs années. Libérée de l'incertitude que produisait l'existence de deux scénarios (avec ou sans barrage), la Commission locale de l'eau va donc pouvoir s'attacher pleinement aux enjeux prioritaires du bassin : la reconquête de la qualité de l'eau, la préservation et la restauration des milieux aquatiques et des zones humides.

Contacts :

Anne-Marie Grimaud – 02 51 95 23 04.

Yves Le Quellec – 06 32 24 28 03.